

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 JUILLET 2017**

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MORAND Jean Claude et
MUDRY Stéphane.

Excusée : Mme DWORAK Bogéna

Absents : Mrs MENOUD Julien et BOINNARD Cyril

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 05.

Le Compte-rendu de la séance du 19 mai 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme :
 - MORAND Denise et ROSSET Guy(CU b)
Lieu-dit : « Les Choseaux »
Références cadastrales : A 2800
Objet : Création de 2 lots pour 2 constructions
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera au regard n°156
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (Cu a)
Lieu-dit : « Les Rossets – La Bronne »
Références cadastrales : B 198 – 200 – 1156 – 3560 – 3563
Objet : Vente Yves Rosset / SCI du 4 Place de l'Esplanade
Observations :
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- Les parcelles n°198 – 200 – 1156 – 3560 sont en dehors de la carte communale

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (Cu a)

Lieu-dit : « La Bronne »

Références cadastrales : B 3561 – 3562

Objet : Vente Yves Rosset / Florent Rosset

Observations :

- La parcelle n°3561 est en dehors de la carte communale

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Déclaration Préalable :

- BAUD Martial

Lieu-dit : « LE Sey »

Références cadastrales : A 1381

Objet : Réhabilitation d'une ferme

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 9 juin, la commission d'urbanisme s'est réunie :

- Deux Certificats d'Urbanismes sont étudiés :

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Au Borgon »

Références cadastrales : A 3025

Objet : Vente SCI Laupie / Papa-Ghereardini

Observations :

- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- BOINNARD Michel (CU b)

Lieu-dit : « Le Crêt »

Références cadastrales : A 2044 – 2095

Objet : Prorogation du CU b 074 271 14 B 0028

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Deux Permis de Construire sont étudiés :

- BOYAT Sylvie et BAUD Daniel (Sylvie Boyat sort de la salle de conseil)

Lieu-dit : « Forêt sur Menoud »

Références cadastrales : A 1734

Objet : Protection partielle contre les intempéries d'une partie de la terrasse existante (21,44 m²)

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- DELERCE Sandra

Lieu-dit : « Le Chenevier »

Références cadastrales : B 2541 – 3428 – 3431

Objet : Construction d'une maison individuelle

Observations :

- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- Places de parking : 3 par logements
- Le terrain est à l'intérieur d'un périmètre de moins de 50 m d'une ferme qui n'est pas en activité actuellement.
- Le terrain est desservi par une servitude de passage. Les pétitionnaires doivent s'assurer de l'autorisation écrite de la servitude.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

3. Terrains Francis Delerce – La Gouille :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Francis Delerce concernant l'utilisation d'un terrain privé lui appartenant, comme parking pour le Mini-Golf. Cette utilisation au bénéfice de la commune de Seytroux est compensée par le prêt gracieux d'une surface de terrain communal situé au lieudit « Sur les Terches »

Afin de régulariser cette situation, deux solutions sont possibles :

- Achat du terrain appartenant à Monsieur Delerce. Prix à débattre.
- Echange avec un terrain communal situé au Gerba.

Monsieur le Maire informe le CM d'une deuxième demande émanant de Monsieur Delerce : protéger un ancien moulin par un toit.

Une commission composée du Maire et d'Olivier Delerce se rendra sur place pour étudier la situation.

4. Rythmes scolaires :

Suite au décret publié le 28 juin 2017, et en accord avec le DASEN, le CM décide de revenir à la semaine de 4 jours.

Les nouveaux horaires seront :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : De 8h30 à 11h45
De 13h30 à 16h15

Tarifs pour l'année 2017/2018 :

Repas régulier :	5,80€
Repas occasionnel	6,20 €
Périscolaire Matin	1 €
Périscolaire Soir	4 €

Le tarif du périscolaire du soir (16h15 – 18h30) baisse en raison du changement des rythmes.

5. Dossier enfouissement « Les Rossets » :

Monsieur le Maire demande au CM l'autorisation de solliciter le SYANE pour élaborer un dossier concernant l'enfouissement des réseaux au lieu-dit « Les Rossets ».

6. Point sur la réunion avec Mr PERRIN » :

Lors de la réunion du lundi 26 juin 2017, Monsieur le Maire donne des compléments d'informations concernant l'élaboration de la carte pour l'affichage : un recensement des sites intéressants est nécessaire afin d'affiner le montant du devis. Carte qui sera déposée sur le panneau d'informations aux Girods.

7. Numérotation des voies :

Lors de la finalisation du dossier concernant la dénomination des voies, une erreur s'est glissée pour le nom de la voie 12 : 'Route des Rossets' est devenue 'Chemin des Rossets'.

Une délibération est nécessaire afin de régulariser.

Vote : pour : 6/6.

8. Point sur les travaux de l'Église :

Arrivée de Monsieur Braize.

Monsieur Braize présente au CM les travaux de mise aux normes et les travaux d'embellissement de l'éclairage (mise en valeur de la voûte et des statues par des spots à leds) de l'église.

Le CM demande à Monsieur Braize de séparer le coût de la mise en conformité et de l'embellissement (qui est optionnelle).

Départ de Monsieur Braize.

Monsieur le Maire présente au CM les 2 devis concernant les travaux pour sécuriser le cimetière (barrières).

9. Délibération ONF :

Monsieur le Maire présente au CM la délibération pour l'obtention d'une subvention pour les travaux de dégagement dépressage (parcelle A) et de la coupe à câble (parcelles O et F).

Vote : pour : 6/6.

10. Affaires diverses :

- Le repas des Anciens aura lieu le samedi 9 septembre 2017.

Fin du conseil municipal : 23h15.